



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet DIGITAL HEALTH TECH PLATFORM DIGITAL HEALTH TECH PLATFORM	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT218-224061/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client HT218-224061	Date 2022-12-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-379-41243	
File No. - N° de dossier 379zm.HT218-224061	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-12-19 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Debidin, Vidia	Buyer Id - Id de l'acheteur 379zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 314-6732 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LE DERNIER JOUR POUR SOUMETTRE DES QUESTIONS SERA LE 09 Décembre 2022.

DES QUESTIONS REÇUES APRÈS CETTE DATE NE SERA PEUT-ÊTRE PAS RÉPONDU.

Le but de cet amendement est de répondre à ce qui suit :

1. Modifier la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires; et,
2. Répondre aux questions reçues par l'industrie.

Ce qui suit fait partie intégrante de la demande de soumissions :

1. En vertu de la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires

Supprimer la pièce jointe 4.1 dans son intégralité.

Insérer la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires, révision 02.

**Les questions reçues depuis le 5 Décembre 2022 pour l'invitation à soumissionner
no HT218-224061/A**

Q1. Référence: Annexe A – Énoncé des travaux section 3.2.1 Services de consultation concernant les normes et les solutions liées aux titres de compétence canadiens en santé

Q1a. Santé Canada peut-il fournir un contexte supplémentaire quant à la nature des services de consultation demandés, y compris s'ils souhaitent ou non acquérir des recherches sur le marché?

R1a. Le Canada n'exige pas des fournisseurs qu'ils acquièrent du matériel de recherche sur le marché. Le Canada exige que les ressources du fournisseur aient suffisamment de connaissances, d'expertise et d'expérience pour fournir des conseils sur les normes et les solutions relatives aux titres de compétences canadiens en santé numérique.

Q1b. Comment celles-ci seront facturées?

R1b. Les services consultatifs seront facturés sur la base d'un tarif journalier, conformément à la section 7.10 de la partie 7 de la demande de soumissions.

Q2. Référence: Annexe A – Énoncé des travaux, la section 3. 2. 4, stipule que l'entrepreneur sera disponible aux fins de soutien entre 9 h 00 et 17 h 00 (heure de l'Est) du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. L'exigence se poursuit en fournissant des niveaux de service pour la résolution des incidents. Ce service fait allusion à un modèle sur appel.

Q2a. Santé Canada peut-il fournir des détails supplémentaires ou des précisions sur ce qui est requis pour le soutien sur l'appel?

R2a. Le Canada demande aux ressources du fournisseur de résoudre les incidents conformément au tableau des priorités qui se trouve à la section 3.2.4 Soutien aux opérations de TI pour les normes et les solutions relatives aux titres de compétences canadiens en matière de santé pour des initiatives pancanadiennes spécifiques. Les incidents seront transmis par courriel aux ressources du

fournisseur qui devront ensuite fournir un soutien, des enquêtes, un dépannage et des changements pour traiter et résoudre les incidents.

La gestion et le soutien des incidents feront partie des tâches requises conformément à la section 4.1.1 B de l'énoncé des travaux, A1 Architecte d'application/logiciel, A6 Programmeur/développeur de logiciel (mobile), A14 Programmeurs et développeurs Web. Cela ne constitue pas un service sur appel et sera détaillé dans une autorisation de tâches.

Q2b. Santé Canada peut-il fournir plus de clarté sur la façon dont une AT serait structurée, y compris la façon dont la base de paiement fonctionnerait?

R2b. Une fois le contrat attribué, une AT détaillant les tâches spécifiques pour les catégories de ressources requises sera remplie, conformément à la section 7.2 Autorisation de tâches de la partie 7. La base de paiement est décrite à la section 7.10 Paiement de la partie 7.

Q3. Référence: Annexe A- Énoncé des travaux la section 5.1 obligation de l'entrepreneur stipule que l'entrepreneur devra utiliser son propre matériel et ses propres logiciels pour l'exécution des tâches du présent énoncé des travaux. Si l'entrepreneur nécessite un accès à l'infrastructure et au réseau de SC, celui-ci fournira de l'équipement étiqueté à l'entrepreneur...". Santé Canada peut-il fournir plus de détails sur la nature de cette exigence? Les soumissionnaires doivent-ils disposer de leur propre environnement de développement pour exécuter les tâches? Dans quelle mesure l'infrastructure et le réseau de Santé Canada ne seront-ils pas utilisés pour cette exigence?

R3. Les soumissionnaires doivent disposer de leur propre environnement de développement pour exécuter les tâches. Cependant, avant le déploiement de la plateforme, les artefacts et les environnements devront être migrés de l'infrastructure du fournisseurs vers l'infrastructure et le réseau de Santé Canada par le fournisseur.

Q4. Référence: Pièce jointe 4.1 critères techniques obligatoires, exigences CTO-2

Santé Canada pourrait-il supprimer l'exigence de fournir une preuve pour les heures facturables associées au projet?

R4. Le Canada ne supprimera pas cette exigence pour l'instant.

Q5. Référence: Pièce jointe 4. 2 critères techniques côtés, exigence C1

Santé Canada peut-il préciser ce que l'on entend par toutes les entités pour obtenir 10 points?

R5. Veuillez consulter pièce jointe 4.2 révisée dans le cadre de l'amendement 001 à la demande de propositions.

Q6. Référence: Pièce jointe 4.1 critères techniques obligatoires, exigences CTO-1

Le Canada modifiera-t-il cette exigence pour élargir la définition de soumissionnaire afin d'inclure la société-mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire où ce sous-traitant?

R6. Veuillez consulter pièce jointe 4.1 révisée dans le cadre de l'amendement 001 à la demande de propositions.

Q7. Le Canada accorderait-il une prolongation de 3 semaines jusqu'au 9 janvier?

R7. Le Canada ne prolongera pas la période de sollicitation pour le moment.

Q8. Référence: Tableau 1: Le Canada peut-il préciser et limiter la demande à un CV par type de ressource?

R8. Veuillez consulter pièce jointe 4.1 révisée dans le cadre de l'amendement 001 à la demande de propositions.

**Les questions reçues depuis le 7 Décembre 2022 pour l'invitation à soumissionner
no HT218-224061/A**

Q9. Référence: Pièce jointe 4.1 - Critères techniques obligatoires - Exigence CTO-1

Le Canada peut-il envisager de supprimer l'exigence relative aux heures facturables d'un client ?

R9. Le Canada ne supprimera pas cette exigence pour l'instant.

Q10. Référence: Pièce jointe 4.1- Critères techniques obligatoires Exigence CTO-1, le Canada pourrait-il confirmer que, dans le cas où les soumissionnaires ont entrepris deux grands projets complexes distincts avec des numéros d'autorisation de tâches uniques pour des références de responsables techniques/de projets différents, mais sous le même numéro de contrat, ceux-ci seront considérés comme des projets distincts aux fins de cette exigence ?

R10. Le Canada n'acceptera pas plusieurs autorisations de tâches dans le cadre du même contrat en tant que contrats de référence distincts.

Q11. Référence: Pièce jointe 4.1- Critères techniques obligatoires Exigence CTO-1B, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils " ont fourni au moins 5 ressources simultanément pendant une période d'au moins 8 mois consécutifs sur le même projet ". Le Canada peut-il préciser si son intention était (A) que ces cinq ressources aient travaillé chacune pendant au moins huit mois consécutifs avec un chevauchement partiel entre les ressources, ou (B) que les cinq ressources aient huit mois d'expérience consécutifs et se chevauchant entièrement sur le même projet ?

R11. Veuillez consulter pièce jointe 4.1 révisée dans le cadre de l'amendement 002 à la demande de propositions.

Tous les autres termes et conditions de la demande de soumissions restent inchangés.

Notes :

- Voir la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires, révision 02.
- Révisions tarifaires sont affichés en caractères en **vert**.

PIÈCE JOINTE 4.1
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Révision 02

Note aux soumissionnaires : Il est possible d'obtenir une version Word du présent document en faisant parvenir une demande par courriel à Vidia.Debidin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

N° de CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs compris dans la soumission)
CTO-1	<p>Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins trois (3) contrats qui traitent des domaines de la gestion de l'information et/ou de la technologie de l'information (GI-TI), au cours des dix (10) dernières années à partir de la date de publication initiale de la présente demande de soumissions, dans le cadre desquels le soumissionnaire devait gérer et exécuter de grands** projets complexes*** liés à la santé numérique**** pour une grande organisation* ou pour le gouvernement (canadien ou étranger).</p> <p>A) Pour chacun des contrats précisés dans les domaines de la GI-TI, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nom de l'organisation cliente; b. Le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (s'il y a lieu); c. Le nom complet et l'adresse électronique du client, à tout le moins, et les soumissionnaires doivent aussi inclure le titre du client; d. Le numéro de contrat ou de référence; a) Les dates de début et de fin de la période initiale du contrat ainsi que les dates des éventuelles modifications; e. La valeur du contrat doit atteindre au moins 3 000 000 \$, modifications et taxes comprises; f. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a exécuté des projets de taille, de portée et de complexité semblables (tel que décrit à l'annexe A) au sein de grandes équipes (au moins 10 ressources). Il doit expliquer la complexité des projets en faisant état des heures facturables d'un client. Par exemple, une équipe de 10 ressources au travail à temps plein sur un projet facturera environ 400 heures par semaine, 1 600 heures par mois pour six mois ou plus. <p>B) Pour l'un des contrats cernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins cinq ressources de façon simultanée durant au moins 8 mois 	

	<p>consécutifs***** dans le cadre d'un même projet au cours des dix (10) dernières années à partir de la date de la publication initiale de la présente demande de soumissions, et cela doit être démontré en faisant état des heures facturables mensuelles d'un client;</p> <p>b. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a travaillé sur un projet de santé numérique**** complexe*** et à grande** échelle ayant des incidences sur plus de 500 000 utilisateurs avec au moins trois terminaux d'intégration de systèmes internes et/ou externes au cours d'une période d'au moins 12 mois consécutifs durant les dix (10) dernières années à partir de la date de publication initiale de la présente demande de soumissions, modifications non comprises;</p> <p>c. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a exécuté un projet comportant au moins trois volets de travail sollicité dans cet appel d'offres dans le cadre desquels son équipe assumait la responsabilité de fournir un leadership concret sur le plan de la planification, de la formulation de conseils, de l'élaboration et de l'exécution de solutions ou de normes de santé numérique**** à une grande organisation* ou au gouvernement (canadien ou étranger);</p> <p>d. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a mis en œuvre et exécuté des solutions ou des normes de santé numérique**** dans l'environnement infonuagique et expliquer l'installation de l'infrastructure;</p> <p>e. Le soumissionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none">(1) faire état d'une multitude d'architectes, d'analystes, de coordonnateurs de projet et de développeurs qui ont travaillé ensemble à un même projet;(2) prouver qu'ils ont achevé des tâches et/ou produits livrables semblables ou identiques à ceux qui figurent dans l'Énoncé des travaux (EDT) dans la catégorie de ressources indiquée pour la période initiale du contrat (comme dans l'Énoncé des travaux); et,(3) fournir les heures facturables mensuelles pour chaque ressource. <p>Les renseignements qui figurent ci-dessus devraient être fournis au moyen du formulaire O1.</p> <p>* Une grande organisation se définit comme une organisation comptant au moins 500 employés dont les revenus en fin d'exercice atteignent au moins 10 millions de dollars.</p> <p>** Un grand projet nécessite habituellement de 12 à 14 mois de travail, comporte un changement majeur à au moins un service (créé, retire ou modifie grandement un service de TI ou de GI), a des incidences sur une grande partie ou l'ensemble d'une population (au moins 500 000 personnes), est complexe et comporte un risque élevé, comporte de nombreux intervenants dont les objectifs varient,</p>	
--	---	--

	<p>comprend une équipe interfonctionnelle de base et/ou nécessite un gestionnaire de projet à temps plein.</p> <p>*** Le terme « complexe » comprend les éléments qui renvoient à au moins deux (2) des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présence de multiples éléments ou dimensions; présence d'une grande visibilité publique;• Mise en évidence de la participation importante d'intervenants ou de partenaires internes ou externes (y compris des partenaires étrangers);• Présence de difficultés financières ou techniques ou de risques potentiels pour l'organisation; <p>**** Exemples liés à la santé numérique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Télémédecine;• Instruments médicaux assistés par l'intelligence artificielle (IA);• Dossiers de santé et médicaux électroniques;• Santé virtuelle;• Interopérabilité;• Échange de renseignements sur la santé;• Automatisation et modernisation des services;• Simplification du travail des médecins;• Identifiant de santé électroniques. <p>***** Cinq ressources de façon simultanée durant au moins 8 mois consécutifs est définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq ressources ayant travaillé simultanément ensemble pendant au moins 8 mois consécutifs. <p>Pour faire état de cette expérience, le soumissionnaire doit présenter :</p> <p>Les références de la clientèle liées à trois contrats individuels de GI-TI (une référence pour chaque contrat) gérés depuis les dix (10) dernières années.</p> <p>Les références doivent comprendre le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une brève description des services dispensés, le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource de l'organisation responsable du contrat ou son adresse électronique, ainsi que la date d'attribution, la date d'échéance, la valeur en dollars de chaque contrat et le nombre de ressources fournies chaque mois.</p> <p>Ces renseignements devraient être fournis au moyen du formulaire O1 A.</p>	
--	--	--

	<p>Note au soumissionnaire : Les contrats présentés en guise de références doivent avoir été conclus avec le soumissionnaire qui présente une offre pour cette exigence. Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de marchandises, de services ou les deux.</p> <p>L'expérience du soumissionnaire, de ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées ou autres entités associées proposées du soumissionnaire sera prise en considération. Le soumissionnaire doit démontrer que cette expérience sera disponible pour lui et pour le Canada pendant la durée du contrat.</p> <p>Si le soumissionnaire utilise l'expérience de sa société mère, de sa filiale, de sa société affiliée ou de toute autre entité associée, il doit alors :</p> <ol style="list-style-type: none"> décrire la relation entre le soumissionnaire et l'autre entité ; et décrire comment l'expérience de l'autre entité sera mise à la disposition du soumissionnaire et du Canada pendant la durée du contrat. 	
CTO-2	<p>GESTIONNAIRE DE CONTRAT</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit fournir le nom complet et le titre du poste de la personne qui sera désignée comme gestionnaire de contrat à Santé Canada responsable de la gestion des ressources et du contrat liée au contrat subséquent.</p> <p>Le Gestionnaire de contrat doit démontrer qu'il a de l'expérience à titre de gestionnaire de contrat en présentant un résumé des tâches qu'il a accomplies dans le cadre d'un contrat lié à la santé numérique* (durée minimale de 12 mois) antérieur dans ce rôle, en plus de fournir la preuve de ses heures facturables associées à ce projet.</p> <p>Une copie du curriculum vitæ du gestionnaire de contrat doit être fournie avec la soumission.</p> <p>Les renseignements qui figurent ci-dessus devraient être fournis au moyen du formulaire O2.</p> <p>* Exemples liés à la santé numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Télé médecine; Instruments médicaux assistés par l'intelligence artificielle (IA); Dossiers de santé et médicaux électroniques; Santé virtuelle; Interopérabilité; Échange de renseignements sur la santé; Automatisation et modernisation des services; Simplification du travail des médecins; Identifiant de santé électroniques. 	

CTO-3	<p>STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DES RISQUES</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit présenter la stratégie d'atténuation des risques qu'il propose de mettre en œuvre pour le contrat à attribuer. La stratégie doit comprendre, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'approche du soumissionnaire en ce qui concerne la détermination des risques susceptibles de survenir dans le cadre de l'exécution du contrat; b) L'approche que le soumissionnaire utilisera pour composer avec les situations difficiles et inattendues; c) L'approche que le soumissionnaire utilisera pour s'assurer d'être en mesure de gérer de grands* groupes composés de ressources diverses* à l'appui d'un seul client. <p>Les renseignements qui figurent ci-dessus devraient être fournis au moyen du formulaire O3.</p> <p>* Grand est défini comme un minimum de 10 ressources</p> <p>** Diverse est défini comme multidisciplinaire et multipartite</p>	
CTO-4	<p>STRATÉGIE DE GESTION DU CONTRAT</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit présenter la stratégie de gestion de contrat qu'il propose pour la mise en œuvre du contrat à attribuer. La stratégie de gestion de contrat doit au moins comprendre la façon dont le soumissionnaire abordera ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Fournir des ressources pleinement qualifiées à Santé Canada dans un délai de cinq jours suivant la date de réception d'une demande d'autorisation de tâche (AT); b) Gérer le processus de transition entre le fournisseur actuel et celui du nouveau contrat; c) Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles tout au long de la durée du contrat; d) Gérer les pratiques d'assurance de la qualité en fournissant des ressources pour l'attribution des tâches; e) Gérer les plans ou pratiques d'urgence afin d'assurer la disponibilité et le remplacement des ressources. <p>Les renseignements qui figurent ci-dessus devraient être fournis au moyen du formulaire O4.</p>	

**FORMULAIRE 01
EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**

Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire CTO-1 A, fournir les renseignements suivants pour chaque contrat cerné :

- a) Le nom de l'organisation cliente;
- b) Le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (s'il y a lieu);
- c) Le nom complet, l'adresse électronique et le titre du client;
- d) Le numéro de contrat ou de référence;
- e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat ainsi que les dates des éventuelles modifications.;
- f) La valeur du contrat (modifications et taxes applicables comprises);
- g) La complexité du projet et la preuve des heures facturables d'un client. Par exemple, une équipe de 10 ressources au travail à temps plein sur un projet facturera environ 400 heures par semaine, 1 600 heures par mois pour six mois ou plus.

Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire CTO-1 B, fournir les renseignements suivants découlant d'un des contrats cernés :

- a) Le nom complet et le titre de chacune des ressources ayant travaillé de façon simultanée durant une période d'au moins 8 mois consécutifs au cours des dix (10) dernières années à partir de la date de publication initiale de la présente demande de soumissions, en plus des heures facturables d'un client;
- b) Le projet de santé numérique complexe et à grande échelle ayant des incidences sur plus de 500 000 utilisateurs avec au moins trois terminaux d'intégration de systèmes internes et/ou externes au cours d'une période d'au moins 12 mois consécutifs durant les dix (10) dernières années à partir de la date de publication initiale de la présente demande de soumissions, modifications non comprises;
- c) Les volets du projet sollicité dans cet appel d'offres dont la responsabilité était assumée par le soumissionnaire et son équipe afin d'assurer un leadership concret en ce qui concerne la planification, la formulation de conseils, l'élaboration et l'exécution de solutions ou de normes de santé numérique pour une grande organisation ou le gouvernement (canadien ou étranger);
- d) La mise en œuvre et l'exécution de solutions ou de normes de santé numérique dans l'environnement infonuagique et l'explication de l'installation de l'infrastructure;
- e) Le soumissionnaire doit :
 - (1) faire état d'une multitude d'architectes, d'analystes, de coordonnateurs de projet et de développeurs qui ont travaillé ensemble à un même projet;
 - (2) prouver qu'ils ont achevé des tâches et/ou produits livrables semblables ou identiques à ceux qui figurent dans l'Énoncé des travaux (EDT) dans la catégorie de ressources indiquée pour la période initiale du contrat (comme dans l'Énoncé des travaux); et,
 - (3) fournir les heures facturables mensuelles pour chaque ressource
 - a. Le tableau 1 peut contribuer à répondre à cette question.

TABLEAU 1

Le tableau 1 a pour but d'aider les soumissionnaires à structurer l'information requise pour le **CTO-1 B**. Les soumissionnaires devraient reproduire le tableau 1 ci-dessous afin de fournir les renseignements requis.

<p>1. Fournir le nom des architectes qui figurent dans le contrat de référence ainsi que des exemples précis de tâches achevées et/ou de produits livrables fournis en les associant aux catégories de ressources indiquées dans l'EDT pour la période initiale du contrat. Une copie du curriculum vitæ d'au moins deux ressources identifiées est exigée.</p>	
<p>2. Fournir le nom des analystes identifiés dans le contrat de référence ainsi que des exemples de tâches achevées et/ou de produits livrables fournis en les associant aux catégories de ressources indiquées dans l'EDT pour la période initiale du contrat. Une copie du curriculum vitæ d'au moins deux ressources identifiées est exigée.</p>	
<p>3. Fournir le nom des coordonnateurs de projet identifiés dans le contrat de référence ainsi que des exemples de tâches achevées et/ou de produits livrables fournis en les associant aux catégories de ressources indiquées dans l'EDT pour la période initiale du contrat. Une copie du curriculum vitæ d'au moins deux ressources identifiées est exigée.</p>	
<p>4. Fournir le nom des développeurs identifiés dans le contrat de référence ainsi que des exemples de tâches achevées et/ou de produits livrables fournis en les associant aux catégories de ressources indiquées dans l'EDT pour la période initiale du contrat. Une copie du curriculum vitæ d'au moins deux ressources identifiées est exigée.</p>	
<p>5. Les heures facturables mensuelles de chacune des ressources identifiées.</p>	

FORMULAIRE O1-A
RÉFÉRENCES

Références de la clientèle liées à trois contrats individuels de GI-TI (une référence pour chaque contrat) gérés depuis les dix (10) dernières années

Les références doivent comprendre :

- a) Le nom de l'organisation;
- b) Le numéro de contrat;
- c) Une brève description des services fournis;
- d) Le nom ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de la personne-ressource de l'organisation responsable du contrat;
- e) La date d'attribution;
- f) la date d'expiration;
- g) La valeur monétaire du contrat;
- h) Le nombre de ressources fournies chaque mois.

**FORMULAIRE O2
GESTIONNAIRE DE CONTRAT**

Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire **CTO-2**, fournir les renseignements suivants pour le gestionnaire de contrat :

- a) Le nom complet de la personne qui sera désignée comme gestionnaire de contrat à Santé Canada responsable de la gestion des ressources et du contrat liée au contrat subséquent;
- b) Le titre du poste de la personne nommée;
- c) Une copie du curriculum vitæ du gestionnaire de contrat présentée avec la soumission;
- d) Le résumé des tâches achevées dans le cadre d'un contrat lié à la santé numérique* (durée minimale de 12 mois) antérieur dans ce rôle;
- e) Les heures facturables associées au projet qui servent à prouver l'expérience.

* Exemples liés à la santé numérique :

- Télémédecine;
- Instruments médicaux assistés par l'intelligence artificielle (IA);
- Dossiers de santé et médicaux électroniques;
- Santé virtuelle;
- Interopérabilité;
- Échange de renseignements sur la santé;
- Automatisation et modernisation des services;
- Simplification du travail des médecins;
- Identifiant de santé électroniques.

FORMULAIRE O3
STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire **CTO-3**, fournir au moins les renseignements suivants pour la stratégie de gestion des risques :

- a) L'approche du soumissionnaire en ce qui concerne la détermination des risques susceptibles de survenir dans le cadre de l'exécution du contrat;
- b) L'approche que le soumissionnaire utilisera pour composer avec les situations difficiles et inattendues;
- c) L'approche que le soumissionnaire utilisera pour s'assurer d'être en mesure de gérer de grands* groupes composés de ressources diverses* à l'appui d'un seul client.

*Grand est défini comme un minimum de 10 ressources

**Diverse est défini comme multidisciplinaire et multipartite

**FORMULAIRE O4
STRATÉGIE DE GESTION DU CONTRAT**

Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire **CTO-4**, fournir au moins l'explication de la façon dont le soumissionnaire abordera les renseignements suivants pour la stratégie de gestion de contrat :

- a) Fournir des ressources pleinement qualifiées à Santé Canada dans un délai de cinq jours suivant la date de réception d'une demande d'AT;
- b) Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles actuelles et celles du nouveau contrat;
- c) Gérer le processus de transition entre les ressources contractuelles tout au long de la durée du contrat;
- d) Gérer les pratiques d'assurance de la qualité en fournissant des ressources pour l'attribution des tâches;
- e) Gérer les plans ou pratiques d'urgence afin d'assurer la disponibilité et le remplacement des ressources.